



16 mars 2006

Retrait de stimulateurs cochléaires implantables HIREs 90K de la société Advanced Bionics

L'AFSSAPS a été informée le 10/03/2006 d'un retrait de stimulateurs cochléaires implantables HIREs 90K effectué par Advanced Bionics le 07/03/2006 suite à l'identification de stimulateurs présentant un taux d'humidité supérieur aux tolérances et pouvant entraîner des dysfonctionnements de ces dispositifs.

Ce dossier est en cours d'évaluation par l'AFSSAPS. Des informations complémentaires pourront être diffusées ultérieurement.

Les centres planteurs concernés par ce retrait, en France, ont reçu le courrier [ci-joint](#).

Les autres autorités compétentes européennes concernées ont été informées de cette mesure par le mandataire Européen.

Code nomenclature : 40602

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle. Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

site - <http://www.materiovigilance.org>